

SCRIPTA

Numéro Scripta : 8392

Auteur(s) : Soligny-la-Trappe, Notre-Dame de La Trappe (abbaye)

Bénéficiaire(s) : Colin du Buat [écuyer]

Genre d'acte : notice

Authenticité : non suspect

Datation : [1210-1300]

Action juridique : autre

Langue du texte : latin

Analyse

Redevance de huit sous tournois grevant Colin du Buat, écuyer, au profit de l'abbaye de la Trappe, pour un tènement.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Charencey Hyacinthe (Comte de), *Cartulaire de l'Abbaye de Notre-Dame de la Trappe*, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, Alençon, Renaut de Broise (Société historique et archéologique de l'Orne), 1889, [T]. « Tenor cartarum quas habent homines nostri et alii quibus fecimus cartas – Carte quas fecimus extra grangias », n° XXV (« Carta Colini de Buato »), p. 540.

Dissertation critique

Sans date.

La plupart des actes regroupés dans le chapitre [T] parlent de la cession faite par l'abbaye de La Trappe moyennant un cens annuel ou/et une redevance annuelle et datent de la période des années 1210 – à la fin du XIIIe siècle. Il est probable que cet acte se situe à la même période.

Texte établi d'après a

Tenetur Colinus de Buato, armiger, reddere annuatim nobis, in festo sancti Remigii, octo solidos turonensium, de tenemento defuncti Roberti de Verreriis, quod ei tradidimus.